



N° 106 - 11 août 2020 - 13 h 30

État de situation

La mise à jour quotidienne des données et de l'état de situation régional est réalisée du lundi au vendredi sur le site Web du CIUSSS.

> Voir l'état de situation sur le site Web

santesaglac.gouv.qc.ca



Groupe Facebook officiel

Table des matières

COVID-19	1
Nouvelle capsule Les mesures, pareilles partout!	1
Nouvelle ordonnance collective pour initier le dépistage de la COVID-19	2
Dépistage mensuel en CHSLD secteur Saguenay - Calendrier d'août	3
Rappel - Trajectoire de l'employé dépisté ou suivi dans le cadre d'une enquête épidémiologique	3

COVID-19

Nouvelle capsule | Les mesures, pareilles partout!

En compagnie de Mathieu Dufour, humoriste originaire de la région, le directeur de santé publique du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Dr Donald Aubin, discute des préoccupations reliées à la COVID-19 et des façons de s'y retrouver avec les mesures sanitaires en place.

« Les règles du jeu, pareilles partout! » est la quatrième capsule d'une belle série. Demeurez à l'affût des prochaines sorties!

Qu'est-ce que cette série? [Mathieu vous l'explique ici.](#)

> Pour consulter la nouvelle capsule « Les mesures, pareilles partout! »

> Pour en savoir plus sur la campagne estivale.



Nouvelle ordonnance collective pour initier le dépistage de la COVID-19



Ordonnance collective

PCI-103	Initier un test diagnostique pour le virus du COVID-19 par écouvillonnage oropharyngé et nasopharyngé – Unités courte durée	Date d'entrée en vigueur : 2020-08-03
		Date de la dernière révision (si applicable) : Date prévue de la prochaine révision :

Une nouvelle ordonnance collective (OC) est entrée en vigueur le 3 août. La PCI-103 permet d'initier le dépistage de la COVID-19 chez les usagers admis dans les unités de courte durée.

- **Clientèle visée** : tous les usagers symptomatiques et asymptomatiques admis sur les unités de courte durée du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, incluant les transferts vers une autre installation. Le dépistage doit être effectué par l'installation qui reçoit l'usager, à moins d'une entente entre les services.
 - Une ordonnance individuelle demeure nécessaire pour les usagers répondant aux autres indications de dépistage. Par exemple : admission ou intégration en CHSLD, RPA, en prévision d'une intervention, usager symptomatique déjà admis (à moins que le dépistage à l'admission n'ait été omis), etc.
- **Unités de courte durée** : unités de médecine (générales, spécialisées et gériatriques), de chirurgie, de psychiatrie, de pédiatrie et d'obstétrique.
- **Suivi du résultat** : le médecin traitant ou de garde (pour le groupe ou la spécialité au nom duquel l'usager est admis) est responsable du suivi et de la transmission du résultat à l'usager.

Vous pouvez consulter le tableau des priorités de dépistage du MSSS [en cliquant ici](#).

Particularités pour les usagers qui prennent des anticoagulants :

- si utilisation d'un écouvillon de type floqué, effectuer le prélèvement au niveau oropharyngé et nasopharyngé;
- si utilisation de tout autre type d'écouvillon, effectuer le prélèvement au niveau oropharyngé seulement afin de prévenir l'épistaxis.

Consulter la MSI : Prélèvement des sécrétions des voies respiratoires supérieures [en cliquant ici](#).

Formulaire de priorisation des tests :

L'OC ne substitue pas au formulaire de priorisation du test qui doit être rempli et signé par le médecin prescripteur. Pour consulter la PCI-103, vous référez à la section PCI de l'intranet régional, onglet Nouveau coronavirus COVID-19, Documents généraux ou [en cliquant ici](#).

Dépistage mensuel en CHSLD secteur Saguenay - Calendrier d'août

Depuis juillet, le MSSS demande aux régions de dépister mensuellement les travailleurs de la santé et le personnel en contact direct avec la clientèle dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), incluant les privés et privés conventionnés, ainsi que les résidences pour aînés (RPA). D'autres milieux prioritaires pourraient être ajoutés.

Pour le mois d'août, le calendrier de dépistage est désormais disponible. Les CHSLD qui ne se retrouvent pas dans le calendrier seront dépistés dans les semaines à venir. Ces efforts de dépistage massif seront répétés chaque mois pour une période indéterminée.

Nous vous remercions pour votre collaboration dans ce processus.

[> Consulter le calendrier de dépistage CHSLD - Août](#)

Rappel - Trajectoire de l'employé dépisté ou suivi dans le cadre d'une enquête épidémiologique

Que vous ayez des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 ou que vous soyez ciblé dans le cadre d'une enquête épidémiologique, les recommandations varient. Toutefois, il est important de rappeler que lorsque vous recevez un résultat négatif, il est primordial d'en informer votre gestionnaire, à l'exception des situations de dépistage massif (tel que le dépistage mensuel en CHSLD).

Afin de vous orienter à travers ces différentes étapes, une trajectoire a été créée. Pour la consulter, [cliquer ici](#).

Nous vous rappelons que pour toute question quant à votre état de santé ou si vous avez des symptômes, n'hésitez pas à téléphoner à la ligne téléphonique dédiée aux employés au 1 833 814-7459, option 1.

L'infolettre est publiée par le Service des communications et des affaires gouvernementales.
Vous avez des sujets à proposer?
Écrivez-nous à communications.ciuss02@ssss.gouv.qc.ca.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Tu vis de l'anxiété ou une situation personnelle ou professionnelle difficile?
Tu sens que tu as besoin d'aide et tu veux en parler?
Appelle le Programme d'aide aux employés (PAE). C'est un service gratuit et confidentiel.

418 690-2186